



DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE SENLIS
CANTON DE NANTEUIL LE HAUDOUIN
MAIRIE D'ORMOY-VILLERS

Envoyé en préfecture le 26/02/2024
Reçu en préfecture le 26/02/2024
Publié le
ID : 060-216004739-20240216-D132_02_2024-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 février 2024

Délibération N°13-2/02.2024

Date de convocation :
09/02/2024

Nombre de conseillers
en exercice : 11
Présents : 8
Votants : 11

**Affichage de la liste des
Délibérations :**
23/02/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 février 2024, à 19 h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 février 2024, s'est réuni à ORMOY-VILLERS en séance publique sous la présidence de M. Pascal ETAIN, Maire.

Étaient présents : Messieurs ETAIN, CHAMARD, JOLLET, KIEPFERLÉ, et Mesdames PLASMANS, TOUPET, MARTINS DOS SANTOS, PERROT

Absents représentés : Mme AGOGUÉ (procuration à M. CHAMARD), M. MONTGILLARD (procuration à Mme PERROT), M. MORELLON (procuration à M. ETAIN)

Formant la totalité des membres en exercice,

Mme Laure MARTINS DOS SANTOS est désignée secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention – ETAT (fonds DETR) – projet de Sécurisation des cheminements piétons et mise en accessibilité PMR Grande Rue (RD 136)

Considérant le projet de sécurisation des cheminements piétons et mise en accessibilité PMR Grande Rue (RD 136) de la commune d'Ormoy-Villers

Considérant le devis estimatif pour ce projet d'un montant de 26 384,29€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **ANNULE** la précédente délibération numérotée 08-01/2024
- **VALIDE** le plan de financement suivant

STRUCTURE	Montant HT en €	% du projet
Conseil Départemental de l'Oise	12 664.46	48% taux communal + 10 % (projet le long d'une voie départementale et normes PMR)
ETAT / DETR	8 442.97	32%
Fonds propres de la commune	5 276.86	20%
TOTAL	26 384.29	-

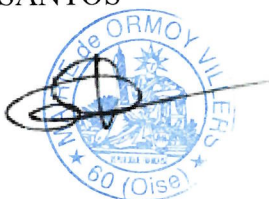
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Etat (Fonds DETR)

Le secrétaire de séance,
Laure MARTINS DOS SANTOS

Ormoy-Villers, le 26/02/2024

Le Maire,
Pascal ETAIN



Certifié exécutoire par le Maire :

- Compte tenu de sa transmission au représentant de l'Etat
- Et de sa publication sur le site internet communal le **26/02/2024**